

ÉDITO



Avec près d'un habitant sur cinq qui détient une licence sportive et de très nombreux pratiquants « autonomes », la Nouvelle-Calédonie est une véritable « terre de sport », ce qui constitue un atout pour favoriser l'animation locale, la cohésion sociale et les bienfaits pour la santé.

Différents rapports ont été réalisés sur les fléaux qui affectent les Calédoniens de tout âge. De nouvelles orientations sportives étaient nécessaires pour tenir compte de ces réalités sociétales.

La déclaration de politique générale du président du gouvernement du 13 avril 2015 insistait sur la nécessité d'« *initier une philosophie de l'activité sportive vécue comme un temps privilégié d'épanouissement, d'émancipation, de transmission de valeurs et de mixité sociale* ».

Ainsi, le 21 mai 2016, le gouvernement organisait les Assises du sport, afin d'initier une réflexion collective des acteurs du sport en Nouvelle-Calédonie et de déterminer notamment les perspectives d'actions d'une politique sportive pour la Nouvelle-Calédonie.

À l'issue de cette journée d'échanges et de concertation, quatre axes stratégiques ont émergé qui ont été déclinés en objectifs opérationnels. Le plan stratégique de la pratique sportive, adopté le 20 février 2019 par le Congrès, s'appuie sur l'ensemble de ces éléments dans une volonté de cohérence, de mutualisation et de transversalité indispensable avec d'autres plans (projet éducatif, plan de santé Do Kamo, plan Jeunesse.nc, plan de prévention de la délinquance...). L'objectif est de répondre aux enjeux définis et au contexte spécifique du pays.

Valentine Eurisouké
Membre du gouvernement en charge de la santé,
de la jeunesse et des sports





AMÉLIORER LES MODALITÉS DE GOUVERNANCE DU SPORT

- 📌 C'est définir **les besoins et les compétences** des différents acteurs du sport afin de favoriser une meilleure cohérence et une plus grande efficacité.
- 🗨️ C'est établir des **partenariats** entre les acteurs du sport : collectivités, mouvement sportif, partenaires privés.
- ⚽ C'est travailler en concertation avec le **haut conseil du sport calédonien**.



OPTIMISER LES MOYENS DE LA POLITIQUE SPORTIVE

- 🏹 C'est **assurer une meilleure cohérence** entre les différents acteurs : collectivités, mouvement sportif, partenaires privés.
- 🚲 C'est avoir recours à de **nouveaux modes de financement**.



REVOIR LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- ⚓ Les **textes qui encadrent la pratique sportive** seront révisés : profession d'éducateur sportif et établissements d'activités physiques et sportives, manifestations sportives terrestres, certificat médical.
- 🏆 Des **certifications professionnelles d'encadrement du sport** qui répondent au contexte actuel seront mises en place.



DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AVEC L'OCÉANIE

- ✦ L'adhésion des ligues calédoniennes au sein des **instances sportives océaniques** sera renforcée.
- 🏆 La reconnaissance des **épreuves océaniques** et la participation des athlètes calédoniens à ces compétitions devront être favorisées.

FOCUS

LES ACTEURS DU SPORT

La promotion et le développement des activités sportives est une compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Dans cette mission, il est entouré de l'État, des collectivités territoriales (provinces, communes), des associations et des ligues sportives, des établissements scolaires et des entreprises. La Nouvelle-Calédonie compte près de **700 associations sportives** réparties au sein des **45 ligues** affiliées aux fédérations françaises et de la fédération calédonienne de football.





DÉVELOPPER LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE POUR TOUS

- ⊗ C'est favoriser la pratique d'activité physique et sportive dans **tous les lieux de vie** : famille, école, entreprise... Un objectif partagé avec le plan de santé Do Kamo.
- 🏆 C'est promouvoir auprès des Calédonien(ne)s un **mode de vie** qui intègre la pratique régulière d'activité physique et sportive.



FAVORISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

- 🔗 Les contraintes liées au **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique sportive seront allégées en augmentant notamment sa durée de validité de 1 an à 3 ans pour certaines disciplines.
- 👓 La **prescription médicale d'activité physique et sportive** pour les personnes atteintes de maladies chroniques sera reconnue.
- 📄 L'**accès aux équipements** et aux espaces de pratique sportive – tarifs, horaires d'ouverture, transports, etc. – sera facilité.



INTERVENIR AU NIVEAU DES ACTEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- 👤 Une offre d'**activités physiques et sportives adaptées** à des publics cibles sera développée : jeunes, femmes, seniors, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité sociale, patients atteints de maladies chroniques.
- 👥 Les **compétences des encadrants sportifs professionnels et bénévoles** seront renforcées, afin de pouvoir intervenir dans le cadre de la prévention et dans la prise en charge de maladies chroniques.

FOCUS

LE SPORT SANTÉ

La pratique d'activité physique et sportive contribue à la **prévention des maladies** telles que le diabète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires ou la dépression, et peut aussi **limiter les risques de récurrence**. Ainsi, après un cancer du sein, 3 à 9 heures d'activité physique hebdomadaire permettent de réduire de 20 à 50 % le risque de récurrence. Un programme adapté permet aussi une baisse de 25 % de la mortalité après un infarctus, et de 25 à 40 % de la mortalité cardiovasculaire, première cause de décès chez les patients diabétiques.





ANALYSER, DÉVELOPPER ET PÉRENNISER L'ENCADREMENT DU SPORT

- 🕒 L'**offre de formation** sera renforcée, notamment dans le domaine du tourisme sportif et du sport santé.
- 👥 Tous les acteurs devront contribuer à la **définition et à l'évolution de la formation et de l'emploi** dans le secteur de l'encadrement sportif.
- ✂️ Le sport est source de cohésion sociale : les **emplois sportifs de proximité** dans les communes et les tribus seront développés. C'est une action commune au plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.



RENDRE PLUS EFFICACE LA GESTION DES FINANCEMENTS

- 🚲 Des **critères communs** de financement seront définis entre les acteurs du sport.
- 📄 Le **bénévolat** sera encouragé en adaptant par exemple la réglementation sur les congés des bénévoles.



DÉVELOPPER LA CRÉATION COHÉRENTE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- 📄 À partir d'un diagnostic territorial approfondi, un **schéma directeur des équipements sportifs** pour la Nouvelle-Calédonie, qui en compte près de 1 000, sera établi.
- 👉 La **mutualisation** des équipements devra être favorisée afin que l'ensemble des pratiquants puissent y accéder : scolaires, clubs, familles, usagers...
- 🌟 Le **fonctionnement** des équipements sera optimisé en responsabilisant les utilisateurs et en intégrant des animations sportives.

FOCUS

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les manifestations sportives sont un axe de développement territorial à travers **l'animation locale et les retombées socio-économiques** qu'elles génèrent, tout en participant au rayonnement de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional. De plus, en proposant des épreuves adaptées à tous les publics, compétiteurs ou simples pratiquants, ces manifestations participent à la **promotion de la santé**.





CRÉER UN PARCOURS CALÉDONIEN D'EXCELLENCE SPORTIVE

- 🕒 Pour les jeunes espoirs scolarisés, **le principe d'un double projet scolaire et sportif** sera développé en partenariat avec le vice-rectorat, les ligues sportives et les familles, afin d'optimiser les aménagements horaires, le soutien scolaire et l'hébergement.
- 👟 Le suivi de carrière des sportifs de haut niveau sera assuré à travers le **dispositif d'accompagnement des sportifs ultramarins**.
- 🎯 L'**insertion professionnelle** des sportifs de haut niveau devra être favorisée en développant la formation professionnelle des sportifs en fin de carrière.



GÉRER LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

- 🎯 Les entraîneurs pourront bénéficier d'une **formation initiale et continue** dans le cadre de la convention avec l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep).
- 🤝 Des **partenariats** avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie seront envisagés dans le cadre de conventions de coopération.



ÉVALUER LES STRUCTURES D'ACCÈS AU HAUT NIVEAU

- 🕒 Les **quatre pôles espoirs** (natation, judo, handball, rugby) et le **pôle France handisport et sport adapté** feront l'objet d'une évaluation.
- 👤 Le **Centre d'accompagnement de la performance et de la santé des sportifs** sera créé. Cette structure sera dédiée au pilotage, au suivi et à l'évaluation de la stratégie d'accès au sport de haut niveau.



ASSURER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

- 🚫 Ce dispositif s'appuie sur **l'Organisation anti-dopage de Nouvelle-Calédonie** (OADNC) pilotée par la direction de la Jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS).
- 💖 L'OADNC mène des actions de **prévention** auprès des ligues sportives et des **contrôles antidopage** lors des entraînements et des compétitions.

FOCUS

UN TREMPLIN VERS L'EXCELLENCE

L'accès au haut niveau est une étape décisive de la construction des sportifs dont la finalité est d'affronter les multiples défis et exigences du sport de haut niveau. En 2018, **107 sportifs calédoniens** étaient inscrits sur les listes ministérielles d'accès ou de sport de haut niveau, répartis ainsi : **56 espoirs, 16 collectifs nationaux et 35 sportifs de haut niveau.**





SPORT calédonien

NOUVELLES ORIENTATIONS

ET ENSUITE ?

Dès 2019, le plan stratégique de la pratique sportive sera décliné en plan d'actions concertées avec les acteurs des activités physiques et sportives.

Un observatoire du sport sera créé pour évaluer la mise en œuvre du plan stratégique et préconiser d'éventuelles adaptations.